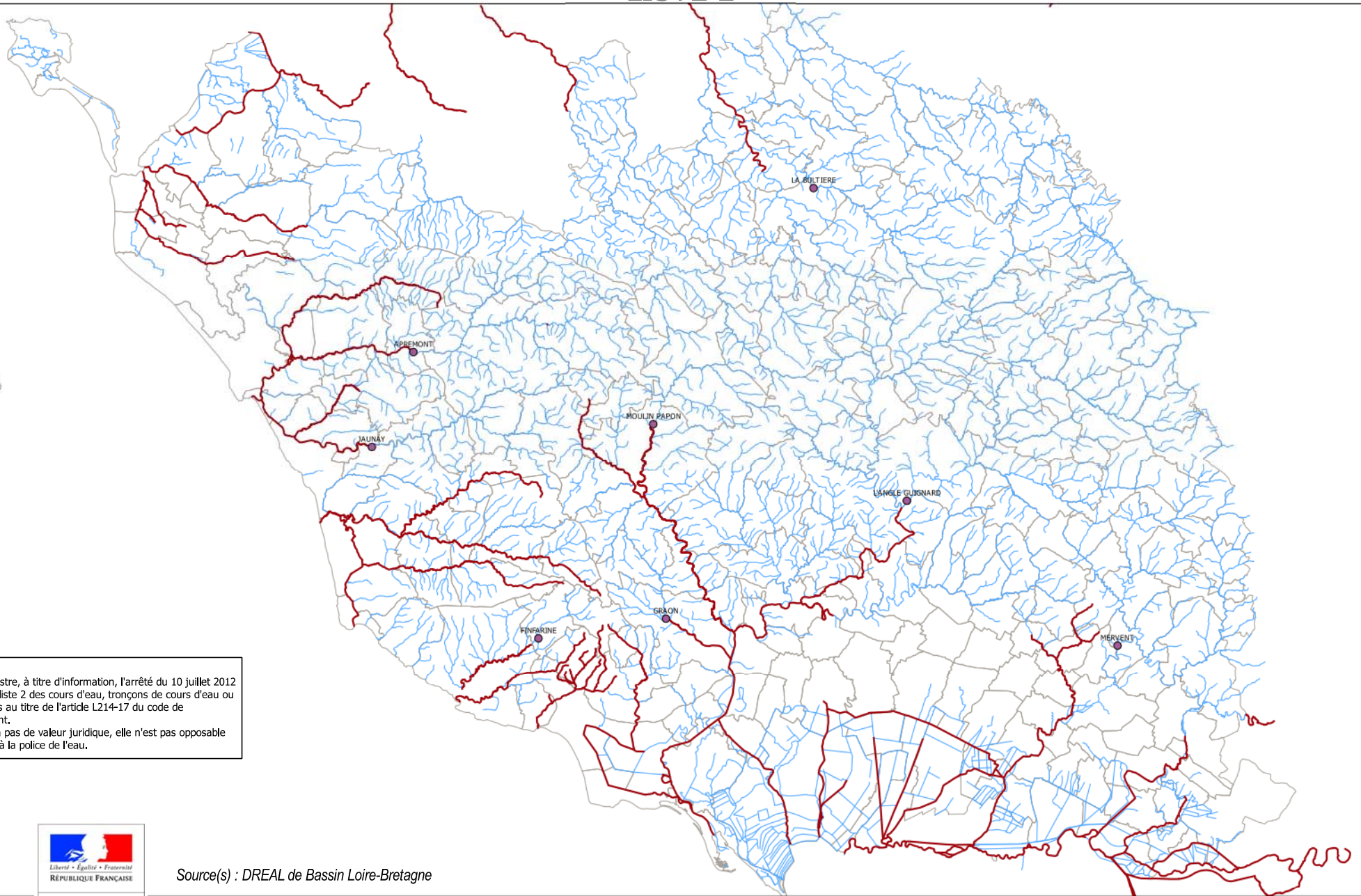


# VENDEE - Classement L214-17 du code de l'environnement

## LISTE 2



Avertissement  
Cette carte illustre, à titre d'information, l'arrêté du 10 juillet 2012 portant sur la liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.  
Cette carte n'a pas de valeur juridique, elle n'est pas opposable aux actes liés à la police de l'eau.



Source(s) : DREAL de Bassin Loire-Bretagne